



**Warehouses Estates Belgium sa**

*“We are building opportunities”*

Information réglementée  
Article 37 de la loi du 12 mai 2014 relative aux SIR  
Sous embargo jusqu'au 14/12/2022- 17h00

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **WAREHOUSES ESTATES BELGIUM SA annonce la conclusion d'une convention portant sur la maintenance et l'entretien des espaces communs des immeubles de son portefeuille avec la SA W TEAM, société liée.**

Le 12/12/2022, WAREHOUSES ESTATES BELGIUM SA a conclu une convention portant sur la maintenance et l'entretien des espaces communs des immeubles de son portefeuille avec la SA W TEAM, une société liée à certains actionnaires majoritaires. Le contrat prévoit un prix de 522.500 € HTVA par an et a une durée d'un an renouvelable une fois pour une durée d'un an.

L'opération envisagée présente un intérêt pour la Société : il est nécessaire d'assurer la maintenance et l'entretien des espaces communs des immeubles de son portefeuille et, en recourant pour ces tâches à un contrat d'entreprise, la Société réalise une économie par rapport à la solution qui consisterait à engager davantage de personnel pour les exécuter ainsi que l'acquisition de matériel pour en assurer la gestion.

L'opération envisagée se situe dans le cours normal de sa stratégie d'entreprise. En effet, il s'agit de tâches indispensables pour l'entretien et la préservation de son portefeuille immobilier.

L'opération envisagée a été réalisée à des conditions de marché normales. Le conseil d'administration de la SA WEPS, administrateur unique de la Société, après avoir effectué une comparaison des conditions des différentes offres reçues, a estimé que celle de W TEAM était la plus favorable pour la Société.

Le présent communiqué est publié conformément à l'article 37, § 2, de la loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées et à l'article 8 de l'arrêté royal du 13 juillet 2014 relatif aux sociétés immobilières réglementées. Cette information sera également commentée dans le rapport financier annuel 2022 de la Société ainsi que par le commissaire dans son rapport.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Caroline WAGNER  
Tel : +32 (0)71 259 294  
[cwagner@w-e-b.be](mailto:cwagner@w-e-b.be)

Antoine TAGLIAVINI  
Tel : +32 (0)71 259 291  
[atagliavini@w-e-b.be](mailto:atagliavini@w-e-b.be)

